

Sécurité dans les écoles : « Aidez-nous, SVP ! »

Prévention : les écoles attendent de l'argent... depuis 2009

● La sécurité a un prix et on ne donne pas les moyens aux écoles de l'assurer dans les meilleures conditions. C'est le coup de gueule du Segec (qui chapeaute l'enseignement catholique) à propos du « décret virtuel » sur le financement des conseillers en prévention.

Décret virtuel? L'expression est à peine usurpée. En 2009, le parlement de la Communauté française (dites aujourd'hui : Fédération Wallonie-Bruxelles) adoptait un décret organisant le financement de conseillers en prévention pour les écoles. Le hic, c'est que ce décret n'a jamais été mis en œuvre et « le gouvernement n'a pas prévu de le financer avant 2020 », s'irrite le Segec qui demande que la mise en œuvre de ce décret fasse l'objet d'une priorité du gouvernement.

OBLIGATION DU FEDERAL

Il ne s'agit pourtant pas d'un texte législatif inutile. À l'époque, il était même nécessaire pour permettre aux établissements de se mettre en conformité avec les impératifs

« QUAND UN ACCIDENT SURVIENT, LES PARENTS VONT PARFOIS AU TRIBUNAL »

de sécurité édictés au niveau fédéral.

« C'est en effet une obligation du fédéral d'avoir un conseiller en prévention dans les écoles pour analyser les risques », précise Étienne Michel, le directeur général du Segec. « Comme cette fonction n'est pas financée, les écoles se débrouillent tant bien que mal pour la remplir, mais il faut avouer qu'elle n'est pas toujours assurée comme elle devrait l'être. »

La question agace les pouvoirs organisateurs. Elle les inquiète aussi... « Notre société est de plus en plus exigeante par rapport aux questions de sécurité », reprend Étienne Michel. « Quand un accident survient, les parents peuvent aller jusqu'à porter le contentieux devant le tribunal. C'est pour éviter de se retrouver dans cette situation

que nous demandons la mise en œuvre de ce décret ! La question de la responsabilité morale des autorités est aussi posée... »

VISITES FRÉQUENTES

Au fond, qu'est censé faire un conseiller en prévention ? Parmi ses tâches les plus importantes : exécuter des visites fréquentes et systématiques des lieux de travail et, au moins une fois l'an, une enquête approfondie des lieux et des postes de travail ; prendre les mesures nécessaires pour remédier aux causes de danger ou de nuisances ; s'occuper de sécurité et d'hygiène, etc.

« POUR 2017 AU PLUS TARD »

Si le cabinet de la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet, n'a pas voulu réagir, les négociations avec les syndicats venant à peine de débiter, le Segec se dit conscient des problèmes des autorités, « mais on voudrait discuter de cette proposition et l'adapter pour une entrée en vigueur en 2017 au plus tard ». ■

DIDIER SWYSEN

PETITS BOBOS

75.000 accidents scolaires en une seule année

Soyons clairs : le financement de conseillers en prévention ne va pas automatiquement faire baisser les constats d'accident enregistrés chaque année. Mais cela donne une idée des pépins dont on peut

être victime à l'école. On dénombre environ 75.000 accidents dans nos écoles (francophones) en une seule année... et c'est 25.000 de moins que dans le passé.

La comptabilité tenue par l'assureur Ethias, l'un des deux géants de ce secteur, surtout actif dans l'enseignement officiel (CI Assurances est, lui, actif dans le réseau libre) est déjà impressionnante : près de 30.000 faits sont enregistrés chaque année. Des statistiques stables depuis 2011 et en recul par rapport aux 31.000 dossiers comptabilisés les années antérieures.

Près de 50 % des incidents se passent dans la cour de récréation et un gros quart (28 %) au cours d'éducation physique. Dix pour cent sont équitablement répartis entre cours pratiques et théoriques, alors que 3 % des faits se déroulent sur le chemin de l'école. « La rubrique « autres », qui absorbe un peu plus de 8 % des incidents, correspond aux excursions, camps, etc. », explique-t-on chez Ethias. « La plupart des dossiers concernent des accidents bénins (hématomes, entorses...) qui génèrent des dépenses de frais médicaux. » ■

D.SW.